



UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS
Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
DES CÔTES D'ARMOR

MOTION de la Commission Exécutive FO de l'UD 22,

élargie aux délégués des syndicats, réunis à la petite salle de Robien, à St Briec le 30 septembre 2021.

Macron et sa clique matraque nos droits, nous sommes assignés à la résistance syndicale public/privé. Il est urgent de faire bloc sur le terrain syndical contre la régression démocratique et sociale.

Pour défendre la classe ouvrière contre les oppresseurs qui appauvrissent et usent les travailleurs, stoppons les contre-réformes d'Etat d'assurance chômage et des retraites, pour gagner l'augmentation générale des salaires pensions et SMIC, pour arrêter la casse des services publics et pour défendre nos libertés, revendiquons la nécessaire abrogation de la loi autoritaire du 5 août dite de gestion de la crise sanitaire, nous avons besoin d'infirmière pas de "Pass sanitaire" broyeur des droits, créant même une zone de « NON DROIT ».

Les profits du CAC 40 comme le nombre de milliardaires tutoient des sommets, voire des orbites.

Notre système social fait la preuve de son efficacité pour amortir les chocs (comme celui de la crise COVID). Pourtant, le gouvernement impose une remise en cause sans précédent de l'assurance chômage et les salariés vont encore trinquer si nous ne les arrêtons pas.

L'augmentation du SMIC est scandaleusement insuffisante (outre l'obligation calée sur l'inflation), rien de suffisant sur les salaires sur les points d'indices.

Les services publics constituent les droits de la population en matière de santé, d'éducation... et sont les garants de l'égalité en droit des citoyens. Le dernier projet de loi de finances 2022 continue le régime d'austérité et les privatisations et restructurations des services s'amplifient.

La concurrence « libre et non faussée » et le modèle low-cost détruisent les emplois et précarisent les salariés. La logique de la concurrence favorise un dumping social, du temps partiel imposé, du travail en horaire décalé.

Le gouvernement utilise la crise sanitaire pour porter encore plus loin ses contre-réformes : 5700 lits ont été supprimés depuis le début de la crise du covid. La CE élargie condamne la casse de l'hôpital public et des services publics en général. Le gouvernement et le patronat multiplient des attaques étendues à l'encontre des conquêtes sociales et des libertés publiques.

La CE élargie constate et dénonce l'aggravation des inégalités sociales, l'augmentation des profits des actionnaires qui se gavent grâce à la pandémie.

La CE élargie considère que le syndicat reste l'arme essentielle constitutive de l'unité de la classe ouvrière. Face à la division, nous prônons l'unité des salariés sur les revendications.

À ce titre, FO 22 exige :

- L'interdiction des licenciements, notamment pour les entreprises ayant bénéficié d'aides publiques ;
- La réindexation des salaires à minima sur l'indice des prix, et l'augmentation générale des salaires et des pensions, la hausse de 20% de la valeur du point d'indice ;
- La défense de toutes les conventions collectives, le maintien du statut général et de tous les statuts particuliers de la fonction publique. Non au code de la fonction publique ;
- L'abrogation de toutes les contre-réformes qui œuvrent à la destruction de la fonction publique, au premier rang desquelles la loi de transformation de la fonction publique et celles qui président à la territorialisation-régionalisation. L'embauche massive de personnels statutaires ;
- La réouverture de l'ensemble des lits d'hôpitaux supprimés et l'abandon du budget global ;
- L'abandon définitif du projet de réforme de retraite par points, de tout report de l'âge légal à la retraite, plus généralement de tout autre projet visant à diminuer les droits à retraite des salarié(e)s, pour le retour à 37,5 annuités pour tous ;
- L'interdiction du fichier « Edwige » instituant le fichage de l'appartenance syndicale, philosophique, politique ou religieuse ;
- L'abrogation des lois liberticides (sécurité globale, état d'urgence) ;
- L'abrogation immédiate du décret-loi du 30 mars 2021 (contre-réforme de l'assurance-chômage) ;

En maintenant et en aggravant l'état d'urgence sanitaire le gouvernement avec l'appui du MEDEF accentue la répression antisyndicale.

En toute indépendance et liberté, la CE élargie poursuit la défense permanente des salarié(e)s, retraité(e)s, privé(e)s d'emploi en construisant l'unité d'action à chaque fois qu'elle est possible, sur la base des revendications, et en restant fidèle à la charte d'Amiens. L'UD Force Ouvrière 22, fidèle aux traditions du monde ouvrier, défend toujours les salariés, sans condition de nationalité et sans discrimination. À cet égard, la CE élargie rappelle son attachement à :

- La liberté d'expression ;
- La défense du droit des femmes contre l'oppression qu'elles subissent dans de nombreux Etats (Texas, Pologne, Afghanistan...)
- La défense du droit d'asile ;
- La défense de tous les droits des travailleurs obligés de fuir leur pays en proie la guerre, la faim ou les massacres partout dans le monde.
-

Face à la violence des coups portés par le gouvernement et le patronat, la CE élargie déclare que l'heure est à la grève interprofessionnelle et plus aux journées d'action.

C'est la raison pour laquelle l'Union Départementale appelle les salariés du public et du privé, avec leurs syndicats à se réunir, à construire leurs cahiers de revendications, à discuter des moyens pour obtenir satisfaction et à se saisir par la grève de l'appel FO, CGT, FSU, Solidaires au 5 octobre (rassemblement à St Briec, Parc des Promenades à 11h, et avec nos Unions Locales de Guingamp, Dinan et Lannion).

Voté à l'unanimité avec 4 abstentions